

# DÉLIBÉRATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D185

Séance du 23 septembre 2010 - Convocation du 15 septembre 2010  
Compte rendu affiché le 1<sup>er</sup> octobre 2010

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

**Présents :**

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, Mme GOYON, M. VALETTE, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle ROGER, M. FODDIS, M. MACHURAT, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme CORSET, M. MANIKAS.

**Absents représentés**

M. AUROY par M. BUFFARD, M. CLARET par M. RACHAS, Mlle FERNANDES par Mlle ROGER, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	28
Exprimés	28

**Objet : CEL : Subventions**

Par délibération en date du 25 mars 2010, le Conseil Municipal avait adopté les subventions communales pour soutenir les actions des associations intervenant dans le Contrat Éducatif Local et le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité. Un premier bilan financier de ces actions nécessite des ajustements. La mise à jour des subventions votées est proposée de la manière suivante :

Associations	Subvention initiale 2010	Subvention ajustée 2010
Neuille Gym	6837.00	6816.81
Côté Jardin	4390.00	4093.00
CSF	5566.00	5566.00
MJC	14269.00	12769.00
OCC	20034.00	18691.00
L.O.E	0.00	1343.00
Théâtre Bords de Saône	6075.00	6290.00
Arthropologia	3600.00	3682.00
Boules Neuvilleoises Étang	600.00	620.19
Danse Val de Saône	1517.00	1517.00
Sucrés Salés et C <sup>ie</sup>	3450.00	3450.00
<b>Totaux</b>	<b>66338.00</b>	<b>64 838.00</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée, et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Budget communal,
- VU la présentation et le bilan des actions du Contrat Éducatif Local,
- **APPROUVE le versement des subventions ci-dessus et relatives au Contrat Éducatif Local,**
- **DIT que les crédits sont prévus au Budget communal, article 6574,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuille, le 23 septembre 2010  
Le Maire,  
Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 01/10/2010
- Publication ou affichage le 01/10/2010
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 1<sup>er</sup> octobre 2010  
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.